



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Vote par procuration : 2

Nombre de conseillers votants : 9

Le 05 février deux mille dix vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 1^{er} février 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annette SERVY, Maire.

Etaient présents :

SERVY Annette, CHALAYER Jean Claude, RECANATI Christel, LANDON Stéphane, DURIEUX Bernard, BOUTE Hubert, FOREL Vincent

Absents excusés : SABOT Jacky (pouvoir à Bernard DURIEUX), Oriol Gilles (pouvoir à CHALAYER Jean-Claude)

Secrétaire élu pour la session : DURIEUX Bernard

Question n°1 : Approbations du compte rendu du 04 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Mme le Maire retire le point n°3 de l'ordre du jour.

2020-01-002 CESSION BATIMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'ancienne école des Préaux est inoccupée depuis le départ des derniers locataires en 2018. Le conseil municipal a demandé à plusieurs entreprises d'effectuer des devis pour remettre cette maison en état pour la location. Aucune entreprise n'est intéressée pour effectuer ces devis et ces travaux.

Au mois de janvier 2020, nous avons eu une proposition d'un couple nouvellement installé au Préaux pour leur activité, pour louer la maison dans l'état et pour éventuellement l'acheter.

Au vu des travaux à réaliser pour mettre ce bâtiment aux normes pour la location, Madame le Maire propose de réfléchir sur la vente de l'ancienne école.

Madame le Maire a fait réaliser une estimation du prix de ce bâtiment par un notaire le 05 février 2020. Nous n'avons pas eu le retour officiel de cette estimation.

Les conseillers sont partagés sur le fait de vendre un bâtiment communal mais ils sont également conscients que l'investissement nécessaire pour la remise en état de cette maison pour la location est très important et ne sera pas rentabilisé avant de nombreuses années. Il est difficile de conserver des bâtiments alors que la commune n'a pas les moyens de les entretenir.

Les conseillers sont d'accord pour aider ce jeune couple à s'installer sur le hameau des Préaux compte tenu de leur projet agricole en cours de réalisation.

Si cette vente est réalisée, il faut inscrire un projet dans le budget 2020 face à cette recette.

Il faudra également réaliser le diagnostic assainissement autonome obligatoire pour chaque vente.

Après avoir entendu cet exposé, et délibéré, le conseil municipal à 7 voix pour et 2 abstentions (Stéphane Landon et Christel Recanati)

Donne son accord de principe pour vendre le bâtiment communal situé sur la parcelle B383 au prix maximum de l'estimation réalisée par Me Zayer

Question n° 4 : Décisions prises par délégation

Rapporteur Mme le Maire

Suite à l'analyse des offres réalisées par le cabinet de maîtrise d'œuvre SICC VRD le 27 janvier 2020, et après avoir présenté les résultats aux membres du conseil présents à la réunion hebdomadaire du 29 janvier 2020, Madame le Maire a pris la décision par délégation du conseil municipal le 31 janvier 2020 de suivre les conseils du maître d'œuvre et d'attribuer le marché d'extension AEP de Faubec à l'entreprise la mieux disante, soit la variante proposée par l'entreprise BORNE TP pour un montant de 44705.50€ ht.

Le conseil prend acte de la décision prise par délégation à l'unanimité.

Question n° 5 : Rapports des commissions et des EPCI

Rapporteur Mme le Maire

La communauté de communes des Monts du Pilat exerce la compétence de la collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages. Dans ce cadre, elle propose aux communes du territoire la réalisation d'aire de conteneurs. Le coût des travaux sera pris en charge par la communauté de communes. Il faut donc déterminer les lieux où la commune souhaite faire réaliser des aires de conteneurs. Après réflexion, les lieux préconisés sont le Bariat, La Biousse, Les Pommeaux Blancs, Les Chaurillones. Des devis de matériaux ou de prestations devront être fournis pour la prise en charge de ces aménagements au regard de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes.

Question n° 6 : Questions diverses

THD 42 : où en est le problème de raccordement de Cherchenid : pas de câble prévu dans la gaine d'arrivée.
Voirie : nombreux nids de poule en formation du carrefour de Faubec en direction de Thélis la Combe.
Un programme de point à temps sera effectué dès le printemps.

La séance est levée à 20h50

Le Maire, Annette SERVY

Fait à La Versanne, le 06 février 2020 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations



APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
BOUTE Hubert	
CHALAYER Jean-Claude	
DURIEUX Bernard	
ESCOFFIER Cécile	
FOREL Vincent	
LANDON Stéphane	
ORIOU Gilles	
RECANATI Christel	
SABOT Jacky	
SERVY Annette	

